

*Date de dépôt : 25 août 2011*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>me</sup> et MM. Jean Spielmann, Pierre Ducrest, Michel Ducret, Michel Parrat, Nelly Guichard, John Dupraz et Pierre Vanek : pour une réalisation rapide des projets de tramway, en site propre, en Ville de Genève**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 janvier 2001, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :*

- *que la réalisation du réseau de tramway, telle que prévue dans la loi sur le réseau des transports publics, est une priorité de notre politique des transports;*
- *que l'extension de la ligne de tram 13 avec les branches Sécheron et Acacias constitue une étape décisive à ce sujet, attendue depuis plusieurs années;*
- *que la réalisation de ces deux lignes de tram est malheureusement bloquée par des oppositions et des recours;*
- *que l'on peut déplorer ces actions, mais le législateur donne la possibilité à nos concitoyens d'intervenir dans les procédures applicables aux constructions, à l'aménagement des voies de circulation et à la réalisation de lignes ferroviaires;*
- *que la solution la plus réaliste dans de tels cas est d'examiner si le projet en cause peut ou mérite d'être adapté de manière à trouver une solution satisfaisante permettant d'obtenir le retrait des oppositions;*
- *que c'est ainsi que les autorités ont dû procéder en maintes occasions pour faire aboutir leurs projets, tout particulièrement*

*lorsqu'il s'agit d'aménagements de voies de circulation en ville, où les intérêts contradictoires sont nombreux;*

- *que les lignes de tram doivent être les plus attractives possibles pour qu'elles contribuent à un report modal convaincant;*
- *qu'une médiation engagée à l'initiative du Conseil administratif de la Ville de Genève en ce qui concerne la tranche Sécheron de la ligne de tram 13 a permis de trouver une variante ayant reçu l'accord des recourants, du directeur général des TPG et du Conseil administratif de la Ville de Genève;*
- *que la solution trouvée permettrait de mettre les deux voies de la ligne de tram 13 en site propre intégral à la rue de Lausanne, soit la solution optimale pour garantir une utilisation performante du futur tramway, tout en maintenant une voie de circulation automobile dans chaque sens, conformément à ce qui est prévu dans les plans ayant fait l'objet de la concession accordée aux TPG pour la réalisation de cette ligne;*
- *que cette solution prévoit également deux pistes cyclables en site propre sur toute la longueur de la rue de Lausanne, offrant ainsi un maximum de sécurité aux cyclistes, alors que le projet retenu jusqu'à présent prévoit sur la moitié de la rue de Lausanne une mixité des cycles avec les voies de tram, ce qui constitue un danger inacceptable pour les deux-roues et pour les conducteurs TPG;*
- *que cet aménagement pour les deux-roues répond aux doléances à la fois des cyclistes et du personnel roulant des TPG, qui se sont plaints par voie de pétition des dangers que présente la présence de cyclistes sur les voies de trams;*
- *que la solution trouvée permet enfin de créer une véritable place piétonne devant la gare de Cornavin;*
- *qu'elle a surtout le mérite de permettre une ouverture rapide du chantier et de mettre fin à «une guerre des transports», qui est préjudiciable pour tout le monde;*
- *que le Conseil administratif, puis le Conseil municipal, par voie de motion, ont demandé au Conseil d'Etat de participer à la médiation;*
- *que le Conseil d'Etat se doit de donner suite à cette demande, et participer également à la médiation engagée qui devrait s'étendre à tous les milieux intéressés afin de débloquer la situation et permettre l'ouverture rapide du chantier de la ligne tram 13;*

*demande au Conseil d'Etat:*

- *de participer à la médiation et que celle-ci soit étendue à la branche Acacias et aux autres extensions du réseau tramways, de manière à rallier l'ensemble des milieux intéressés aux transports, à des projets répondant aux besoins de développement des transports publics;*
- *de mettre tout en œuvre pour réaliser le parc-relais de Sécheron simultanément.*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Le démarrage du chantier de la ligne de tramway n°13 – mise en service en décembre 2003 – avait fait l'objet de plusieurs recours et oppositions; une issue à ces blocages a finalement pu être trouvée grâce à une médiation initiée par la Ville de Genève et aboutir avec un projet de ligne de tramway en site propre sur le tronçon de la route de Lausanne. C'est donc dans ce contexte que cette motion a été déposée; celle-ci visait à permettre aux futurs projets d'extension des lignes de tramway de se réaliser dans des conditions moins problématiques.

Fort de cette expérience, le Conseil d'Etat a, depuis – pour les extensions de tramway récentes et à venir –, collaboré étroitement avec les communes et associations concernées. Cela a été effectivement le cas lors de la réalisation de la ligne de tramway jusqu'à Lancy-Pont-Rouge et inaugurée en décembre 2004, ainsi qu'avec celle desservant la commune du Grand-Lancy, mise en service en mai 2006. La ligne de tramway Cornavin-Meyrin-CERN, dont l'intégralité du tracé a été achevée en avril 2011, a notamment fait l'objet de négociations, en particulier sur les tronçons situés sur la commune de Meyrin, avec les autorités administratives et municipales, ainsi que les associations représentant les habitants. Enfin, la réalisation à venir de la ligne de tramway Cornavin-Onex-Bernex a également fait l'objet d'une consultation des autorités des communes concernées. Les projets d'extension des lignes jusqu'au Grand-Saconnex, ainsi qu'en direction de Plan-les-Ouates et de Perly, impliquent également des négociations avec les autorités communales, actuellement en cours.

Il est encore important de souligner que tous ces projets d'extension de lignes de tramway – réalisés, en cours et à venir – prévoient une circulation en site propre sur l'intégralité de leurs tronçons, partout où cela est

techniquement réalisable et selon le principe de la proportionnalité du coût et du bénéfice en résultant.

Enfin, concernant la réalisation du Parc Relais P+R au lieu-dit «Sécheron», celle-ci a fait l'objet d'un recours de la Ville de Genève le 19 avril 2010, suite à l'autorisation de construire délivrée le 17 mars de la même année par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). A l'issue des négociations entamées entre l'Etat et la Ville de Genève, ainsi que la Fondation des parkings, une convention a été signée par ces trois parties afin de permettre le démarrage de ce chantier de haute importance concernant les enjeux relatifs à la mobilité dans ce secteur et, par extension, pour la Ville de Genève. Selon les dernières projections de réalisation, ce projet de Parc Relais P+R sera disponible en janvier 2014.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER